

bleaux qu'il lui a consacrés depuis 1871 ne sont pas de ses moins bons. Le Jour du baptême nous offre l'image d'un bébé alsacien, au visage rose, aux cheveux blonds, coiffé d'un bonnet brodé d'or et couché sur un oreiller bordé de guenipe. Une couverture de soie piquée est étendue sur ce charmant bébé, qui nous regarde avec cette expression vagne dont les mères ont senti le secret. L'oreiller est posé sur un fauteuil, au dossier duquel est suspendue une cornemuse dégonflée. A côté, sur une table recouverte d'un tapis, on voit un hanap de cuivre ciselé et une large coupe de verre pleine des dragées du baptême. Tous ces accessoires sont traités de main de maître; la couleur est claire et puissante. Le Jour du baptême est un excellent morceau de peinture, a dit M. About. C'est plaisir de voir ce bel enfant épanoui comme une fleur dans un cadre de choses riches et variées.

M. E.-N. Varin a exposé au Salon de 1877 une belle gravure au burin, exécutée d'après ce tableau.

\* JOURDAN (Charles-Marie-Gabriel Bré-CHILLER), philosophe et littérateur français. — Il était depuis quelques années inspecteur général de l'instruction publique lorsqu'il fut nommé, en mars 1875, par M. Wallon, secrétaire général de l'instruction publique, à la direction de l'enseignement primaire. Il a été appelé, en outre, à faire partie du conseil supérieur de l'instruction publique et à être nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1876. On lui a publié le Rapport sur l'organisation et les progrès de l'instruction publique (1876, in-8°); l'Éducation des femmes au moyen de (1871, in-8°); Nicolas Oresme et les astronomes de la cour de Charles V. Un compte rendu de la nation d'Allemagne et l'Université de Paris au xve siècle (1875, in-8°); Discours sur les travaux historiques de M. Guizot (1876, in-8°); le Collège du Cardinal-Lemoine (1876, in-8°), etc.

JOURDAN (Sylvain-Hippolyte), savant français, né à Bayeux (Calvados) en 1832. Il commença l'étude de la médecine, qu'il abandonna pour les sciences naturelles, et entra dans l'enseignement en 1861. Après avoir été professeur à Thiers et à La Rochelle, il se fit recevoir docteur en sciences à Paris (1868). L'année suivante, M. Jourdain fut appelé à occuper une chaire de zoologie et d'anatomie comparée à la Faculté de Montpellier. Il a été nommé depuis professeur à la Faculté des sciences de Nancy. Outre de nombreux articles publiés depuis 1871 dans la Revue des sciences naturelles, on lui doit : Recherches sur la veine porte rénale, propositions de zoologie, de botanique et de géologie (1860, in-4°); Coup d'œil sur le système veineux et lymphatique de la rate bouclée (1868, in-8°); Notice zoologique et anatomique sur une espèce de chétopode (1868, in-8°), etc.

JOURDAN (Théodore), peintre français, né à Salon (Bouches-du-Rhône) en 1833. Il étudia la peinture à l'École des beaux-arts de Marseille, puis il se rendit à Paris (1855) et prit des leçons de dessin à l'École nationale. Il a exposé aux Salons un certain nombre de tableaux représentant des scènes de genre. En 1874, il a été nommé professeur de dessin à l'École des beaux-arts de Marseille. Nous citerons de cet artiste, qui est un bon dessinateur et un fin observateur de la nature, les œuvres suivantes : Filature de cocons aux environs d'Aries, Marché aux melons à Cavailhon (1865); le Diamant de la Vouivre (1866); la Petite fille à la grenouille (1868); l'Appui fraternel (1869); la Depouille des cocons à Salon (1870); Départ d'un troupeau pour la montagne (1872); Retour à la ferme (1873); la Grand-mère (1875); Promenade au bord de la mer sur les côtes de Provence (1876); le Fidaie gardien (1877), etc.

JOURDIER (Auguste), agronome français, né à Semur (Côte-d'Or) en 1822. Il s'est adonné de bonne heure à l'agriculture et il a dirigé des exploitations rurales. M. Jourdier a fait des voyages en Angleterre, en Écosse, en Russie pour y étudier l'état de l'agriculture. Il fut chargé, pendant un de ces voyages, de réorganiser les domaines impériaux des grandes-duchesses Hélène et Marie de Russie. Il a été pendant un certain temps professeur de la rédaction de l'Estafette et il a fait partie de diverses sociétés savantes. Nous citerons, parmi ses ouvrages : Voyage agronomique en Angleterre et en Écosse (1853, in-8°); le Matériel agricole ou Description et examen des instrumens, des machines, des appareils et des outils en usage, desquels on veut sonder, défricher, défoncer, labourer, etc. (1854, in-12); la Pisciculture et la production langoustes (1855, in-12); Catéchisme d'agriculture (1857, in-12); Excursion agronomique en Russie (1860, in-12); réédition sous le titre de Voyages agronomiques en Russie, lettres et notes sur une excursion faite en 1859-1860 (1861, in-8°); Des crises commerciales, destructives et imprudentes de la Russie (1860, in-8°); De l'émancipation des serfs en Russie (1861, in-8°); l'Agriculture à l'Exposition universelle de Londres (1862, in-12); Deuxième voyage agronomique en Russie en 1860-1861 (1863, in-8°), etc.

\* JOURNAL s. m. — Encycl. Nous complétons ici, au moyen de quelques nouveaux documents, l'histoire du journalisme.

— Autriche-Hongrie. Le nombre des journaux publiés en 1874 dans l'Autriche-Hongrie s'élevait à 1,016, dont 616 étaient des organes politiques et 400 non politiques; 170 feuilles étaient politiques et non politiques en même temps. Ces journaux étaient rédigés dans les langues les plus variées : 600 en allemand, 170 en hongrois, 79 en italien, 52 en polonais, 50 en italien, 22 en croate, 9 en roumain, 8 en roumain, 6 en slovaque, 5 en serbe, 3 en hébreu; en grec, slovaque et français, chacun deux. Vienne seule possédait 340 journaux, 59 politiques et 281 non politiques, dont 337 allemands, 2 tchèques, 2 roumains et 2 roumains; un seul journal français paraissait dans la capitale de l'Autriche.

— États-Unis. La circulation totale des journaux imprimés dans l'État de New-York était, en 1872, de 492,770,868 exemplaires par an, soit deux fois de plus que le nombre de ceux imprimés dans l'État qui autrefois était de l'Union. Après New-York venait la Pennsylvanie, où l'on imprimait 233,350,332 exemplaires par an. Le Massachusetts en imprimait 107,601,935; l'Illinois, 102,686,204; l'Ohio, 83,894,448. Venait ensuite le Connecticut, avec 45,869,408 exemplaires de journaux par an.

A l'Exposition de Vienne de 1873 a figuré une collection de 6,000 numéros de journaux et de recueils périodiques des États-Unis, collection riche et variée, dans laquelle a été accordée une médaille de mérite. Cette collection a été complétée par un catalogue raisonné de la littérature périodique aux États-Unis, où nous avons réuni les titres suivants : 8,081 journaux ou revues paraissant entre le golfe du Mexique et les grands lacs du Canada, 507 se publiaient à New-York, 81 à Boston, 104 à Philadelphie, 93 à New-Orléans, 93 à Saint-François, 58 à La Nouvelle-Orléans, 41 à Baltimore, 37 à Détroit, 145 à Chicago, 71 à Cincinnati et 38 à Washington. Il paraissait aussi des feuilles périodiques dans les territoires de la Montane, 14, le territoire Indien 2, le Montana 5, le Wyoming 6, l'Idaho 5, le New-Mexico 5, l'Arizona 4, le Colorado 50 et l'Utah 1.

— Suisse. La Nouvelle Gazette de Zurich a publié pour l'année 1873 un étatistique de la presse suisse, en prenant pour base de ce travail la liste, publiée par l'administration des postes, des prix des journaux et autres feuilles périodiques auxquels on s'abonne dans les bureaux de poste fédéraux. En nous reportant à cette année 1873, voici le tableau des journaux politiques de la Suisse dans les différents cantons : Argovie en compte 3; Appenzel (R. ext.), 3; Appenzel (R. int.), 1; Bâle-Campagne, 4; Bâle-Ville, 4; Berne, 23; Fribourg, 3; Genève, 11; Glaris, 2; Grisons, 10; Lucerne, 8; Neuchâtel, 7; Saint-Gall, 17; Schaffhouse, 6; Schwyz, 7; Soleure, 7; Tessin, 7; Thurgovie, 11; Uri (cant. Nidwald), 1; Unterwald (Obwald), 2; Uri; Vaud, 14; Valais, 3; Zurich, 3; Zug, 2. Total, 230.

Un détail curieux, c'est que l'on peut s'abonner à tous ces journaux et à ajouter même les autres feuilles périodiques, pour une somme de 3,000 francs environ.

Quant aux publications périodiques, autres que les journaux politiques, on en compte 179. Sur ce nombre, 30 sont des feuilles officielles de la Confédération, des cantons et de quelques villes; 50 s'occupent de théologie, des affaires de banque et des cours des fonds et valeurs; 17 forment des recueils d'annonces de lectures analogues à celles des nouvelles et feuilletons; 13 sont des feuilles d'avis proprement dites; 5 des listes d'étrangers dans les localités de bains, et 4 des listes de touristes; l'agriculture a 12 organes, sans compter 3 publications de cotes de céréales; les modes en ont 11, l'instruction scolaire 6, la jurisprudence 5, la médecine 3, la science forestière, la musique et le chant, la gymnastique, la typographie, la sténographie, l'histoire naturelle, l'industrie et l'émigration possèdent chacune 2 journaux; enfin la statistique, l'élevé des abelles et les chemins de fer en ont un seul.

— Turquie. Le mouvement du journalisme est assez actif. En nous reportant également à l'année 1873, nous trouvons la statistique suivante : 13 journaux politiques.

Il paraît actuellement, dans la capitale de l'empire ottoman, 43 journaux. Les quotidiens sont au nombre de 19, dont 5 turcs : Takin-Bakal, politique et officiel; Basiret; Halk, politique et littéraire; Masmoum, politique et littéraire, imprimé en caractères arméniens; Anadolus Astir (l'Étoile de l'Orient), organe officiel du patriarcat, en caractères grecs; 4 français : la Turquie officielle; Courrier d'Orient; Phare du Bosphore (organe de Phanar); l'Esprit, interrompu il y a quelque temps; 2 anglo-français : Levant Herald; Levant Times, actuellement suspendu; 5 arméniens : Orakir et Poutatch, tous deux politiques et littéraires; Medschouwa Havadis, Sedah, Ararat; 3 grecs : Byzantis, considéré comme officiel; Neologos, tout à fait hellène; 1 grec indépendant.

Il paraît 4 journaux cinq fois par semaine. Journaux en langue turque : Rusnamé, Tevrik, Humets et Ioret. Trois fois par semaine, 1 grec : Constantinopolis et 1 arménien : Masis, politico-littéraire. Deux fois par semaine, 9 journaux, dont 3 arméniens : Mehul et Iprat, tous deux satiriques, et Airenik, politico-littéraire; 2 turcs : Taif-Assur, humoristique; Diogène, satirique; 2 bulgares : Turdzia et Macoutis; 2 français : le Génie français, satirique, et l'Union d'Orient, actuellement suspendu.

Les journaux sont hebdomadaires, parmi lesquels 2 arméniens, 2 français, 2 bulgares, 2 polonais, 2 en italien, 22 en croate, 9 en roumain, 8 en roumain, 6 en slovaque, 5 en serbe, 3 en hébreu; en grec, slovaque et français, chacun deux. Vienne seule possédait 340 journaux, 59 politiques et 281 non politiques, dont 337 allemands, 2 tchèques, 2 roumains et 2 roumains; un seul journal français paraissait dans la capitale de l'Autriche.

Journal officiel. — Le Grand Dictionnaire, tome IX, page 1053, a expliqué à la suite de quelles circonstances le Journal officiel était passé des mains de M. Dalloz à celles de M. Wittersheim, et des romans à dire en quelques lignes les diverses transformations subies par l'organe officiel du gouvernement.

Le premier Journal officiel date de l'an VIII; ce fut le *Moniteur universel*, qui avait été créé en 1789 par Lebrun, l'éditeur de l'*Encyclopédie méthodique*. La révolution commença; chaque jour, ainsi que le dit le *Dictionnaire d'administration* de M. Block, chaque jour amenait en abondance des faits nouveaux, et les journaux furent créés destinés à réunir. Il doit en grande partie le succès qu'il obtint au compte rendu des Assemblées législatives, qui était rédigé avec soin par le rédacteur en chef de Bassano. Le premier numéro parut le 1er octobre 1789; il portait pour titre : *Gazette nationale*, et en sous-titre *Moniteur universel*. En novembre 1789, le gouvernement voulant avoir un organe officiel, le *Moniteur* fut déclaré journal officiel et se divisa en deux parties, l'une officielle réservée au pouvoir, l'autre non officielle, qui devait être communiquée chaque jour au gouvernement. En 1804, lorsque vint l'empire, le *Moniteur* fut supprimé et le journal officiel s'appela le *Moniteur universel*. La Restauration rétablit la *Gazette nationale*, qui dura jusqu'au Centre des forces nationales. En décembre 1820, resta jusqu'au 1er janvier 1830 l'organe officiel du gouvernement.

En 1822, dit le dictionnaire de M. Block, le gouvernement voulant répandre le *Journal officiel*, le compta par le *Moniteur universel*, un traité d'après lequel ils abaisserent le prix d'abonnement de 112 francs à 40 francs. Ils obtinrent en compensation le droit de publier des annonces et des romans-feuilletons; ils eurent, en outre, le privilège de certaines annonces ayant un caractère officiel, adjudications de travaux, de fournitures de l'État, etc.; et furent exemptés des droits de timbre et de poste. G. était déjà beaucoup imposé, en 1864, un nouveau traité par lequel un second journal, jouissant des mêmes privilèges et des mêmes immunités, fut ajouté au *Moniteur*, sous le titre de *Moniteur du soir*. Le prix du numéro fut fixé à 15 francs. Des plaintes s'élevèrent sur les lenteurs qu'éprouvait la publication des documents parlementaires, le format était des plus incommodes. Le gouvernement décida que le traité serait pas renouvelé et fut en adjudication le droit exclusif d'imprimer et de publier les deux journaux officiels du matin et du soir. L'adjudication eut lieu le 24 septembre 1868, et ainsi que nous l'avons dit au *Grand Dictionnaire*, M. Wittersheim devint adjudicataire à dater du 1er janvier 1869.

Aux termes de cette adjudication du 24 septembre 1868, l'adjudicataire est tenu de publier chaque jour dans l'édition du matin les comptes rendus sténographiques des Assemblées législatives, ainsi que les lois, décrets et actes officiels, judiciaires ou administratifs, dont l'insertion est réclamée par le gouvernement. Les exposés de motifs et les projets de loi doivent être insérés au journal du matin dans les cinq jours qui suivent la distribution aux membres des Assemblées. Les rapports faits aux Assemblées doivent être publiés au même journal dans les trois jours qui suivent leur distribution. Le ministre de l'intérieur a la direction politique, et le ministre de la justice a la direction matérielle de ces deux journaux; il choisit seul les écrivains. La publication de faits divers est sous la responsabilité du gérant, sauf le droit que le ministre d'intérieur a de s'opposer à l'insertion ou de la faire interrompre ou non convenable. Les frais de rédaction sont à la charge de l'adjudicataire, et cette dépense est fixée à forfait à la somme annuelle de 200,000 francs, versés au Trésor par trimestre. En compensation, l'adjudicataire profite du produit des abonnements et des annonces dans des limites déterminées.

Pour les autres renseignements, se reporter à notre article primitif. (V. au tome IX, page 1053).

— Autriche-Hongrie. Le nombre des journaux publiés en 1874 dans l'Autriche-Hongrie s'élevait à 1,016, dont 616 étaient des organes politiques et 400 non politiques; 170 feuilles étaient politiques et non politiques en même temps. Ces journaux étaient rédigés dans les langues les plus variées : 600 en allemand, 170 en hongrois, 79 en italien, 52 en polonais, 50 en italien, 22 en croate, 9 en roumain, 8 en roumain, 6 en slovaque, 5 en serbe, 3 en hébreu; en grec, slovaque et français, chacun deux. Vienne seule possédait 340 journaux, 59 politiques et 281 non politiques, dont 337 allemands, 2 tchèques, 2 roumains et 2 roumains; un seul journal français paraissait dans la capitale de l'Autriche.

— États-Unis. La circulation totale des journaux imprimés dans l'État de New-York était, en 1872, de 492,770,868 exemplaires par an, soit deux fois de plus que le nombre de ceux imprimés dans l'État qui autrefois était de l'Union. Après New-York venait la Pennsylvanie, où l'on imprimait 233,350,332 exemplaires par an. Le Massachusetts en imprimait 107,601,935; l'Illinois, 102,686,204; l'Ohio, 83,894,448. Venait ensuite le Connecticut, avec 45,869,408 exemplaires de journaux par an.

A l'Exposition de Vienne de 1873 a figuré une collection de 6,000 numéros de journaux et de recueils périodiques des États-Unis, collection riche et variée, dans laquelle a été accordée une médaille de mérite. Cette collection a été complétée par un catalogue raisonné de la littérature périodique aux États-Unis, où nous avons réuni les titres suivants : 8,081 journaux ou revues paraissant entre le golfe du Mexique et les grands lacs du Canada, 507 se publiaient à New-York, 81 à Boston, 104 à Philadelphie, 93 à New-Orléans, 93 à Saint-François, 58 à La Nouvelle-Orléans, 41 à Baltimore, 37 à Détroit, 145 à Chicago, 71 à Cincinnati et 38 à Washington. Il paraissait aussi des feuilles périodiques dans les territoires de la Montane, 14, le territoire Indien 2, le Montana 5, le Wyoming 6, l'Idaho 5, le New-Mexico 5, l'Arizona 4, le Colorado 50 et l'Utah 1.

— Suisse. La Nouvelle Gazette de Zurich a publié pour l'année 1873 un étatistique de la presse suisse, en prenant pour base de ce travail la liste, publiée par l'administration des postes, des prix des journaux et autres feuilles périodiques auxquels on s'abonne dans les bureaux de poste fédéraux. En nous reportant à cette année 1873, voici le tableau des journaux politiques de la Suisse dans les différents cantons : Argovie en compte 3; Appenzel (R. ext.), 3; Appenzel (R. int.), 1; Bâle-Campagne, 4; Bâle-Ville, 4; Berne, 23; Fribourg, 3; Genève, 11; Glaris, 2; Grisons, 10; Lucerne, 8; Neuchâtel, 7; Saint-Gall, 17; Schaffhouse, 6; Schwyz, 7; Soleure, 7; Tessin, 7; Thurgovie, 11; Uri (cant. Nidwald), 1; Unterwald (Obwald), 2; Uri; Vaud, 14; Valais, 3; Zurich, 3; Zug, 2. Total, 230.

Un détail curieux, c'est que l'on peut s'abonner à tous ces journaux et à ajouter même les autres feuilles périodiques, pour une somme de 3,000 francs environ.

Quant aux publications périodiques, autres que les journaux politiques, on en compte 179. Sur ce nombre, 30 sont des feuilles officielles de la Confédération, des cantons et de quelques villes; 50 s'occupent de théologie, des affaires de banque et des cours des fonds et valeurs; 17 forment des recueils d'annonces de lectures analogues à celles des nouvelles et feuilletons; 13 sont des feuilles d'avis proprement dites; 5 des listes d'étrangers dans les localités de bains, et 4 des listes de touristes; l'agriculture a 12 organes, sans compter 3 publications de cotes de céréales; les modes en ont 11, l'instruction scolaire 6, la jurisprudence 5, la médecine 3, la science forestière, la musique et le chant, la gymnastique, la typographie, la sténographie, l'histoire naturelle, l'industrie et l'émigration possèdent chacune 2 journaux; enfin la statistique, l'élevé des abelles et les chemins de fer en ont un seul.

— Turquie. Le mouvement du journalisme est assez actif. En nous reportant également à l'année 1873, nous trouvons la statistique suivante : 13 journaux politiques.

Il paraît actuellement, dans la capitale de l'empire ottoman, 43 journaux. Les quotidiens sont au nombre de 19, dont 5 turcs : Takin-Bakal, politique et officiel; Basiret; Halk, politique et littéraire; Masmoum, politique et littéraire, imprimé en caractères arméniens; Anadolus Astir (l'Étoile de l'Orient), organe officiel du patriarcat, en caractères grecs; 4 français : la Turquie officielle; Courrier d'Orient; Phare du Bosphore (organe de Phanar); l'Esprit, interrompu il y a quelque temps; 2 anglo-français : Levant Herald; Levant Times, actuellement suspendu; 5 arméniens : Orakir et Poutatch, tous deux politiques et littéraires; Medschouwa Havadis, Sedah, Ararat; 3 grecs : Byzantis, considéré comme officiel; Neologos, tout à fait hellène; 1 grec indépendant.

Journal officiel. — Le Grand Dictionnaire, tome IX, page 1053, a expliqué à la suite de quelles circonstances le Journal officiel était passé des mains de M. Dalloz à celles de M. Wittersheim, et des romans à dire en quelques lignes les diverses transformations subies par l'organe officiel du gouvernement.

Le premier Journal officiel date de l'an VIII; ce fut le *Moniteur universel*, qui avait été créé en 1789 par Lebrun, l'éditeur de l'*Encyclopédie méthodique*. La révolution commença; chaque jour, ainsi que le dit le *Dictionnaire d'administration* de M. Block, chaque jour amenait en abondance des faits nouveaux, et les journaux furent créés destinés à réunir. Il doit en grande partie le succès qu'il obtint au compte rendu des Assemblées législatives, qui était rédigé avec soin par le rédacteur en chef de Bassano. Le premier numéro parut le 1er octobre 1789; il portait pour titre : *Gazette nationale*, et en sous-titre *Moniteur universel*. En novembre 1789, le gouvernement voulant avoir un organe officiel, le *Moniteur* fut déclaré journal officiel et se divisa en deux parties, l'une officielle réservée au pouvoir, l'autre non officielle, qui devait être communiquée chaque jour au gouvernement. En 1804, lorsque vint l'empire, le *Moniteur* fut supprimé et le journal officiel s'appela le *Moniteur universel*. La Restauration rétablit la *Gazette nationale*, qui dura jusqu'au Centre des forces nationales. En décembre 1820, resta jusqu'au 1er janvier 1830 l'organe officiel du gouvernement.

En 1822, dit le dictionnaire de M. Block, le gouvernement voulant répandre le *Journal officiel*, le compta par le *Moniteur universel*, un traité d'après lequel ils abaisserent le prix d'abonnement de 112 francs à 40 francs. Ils obtinrent en compensation le droit de publier des annonces et des romans-feuilletons; ils eurent, en outre, le privilège de certaines annonces ayant un caractère officiel, adjudications de travaux, de fournitures de l'État, etc.; et furent exemptés des droits de timbre et de poste. G. était déjà beaucoup imposé, en 1864, un nouveau traité par lequel un second journal, jouissant des mêmes privilèges et des mêmes immunités, fut ajouté au *Moniteur*, sous le titre de *Moniteur du soir*. Le prix du numéro fut fixé à 15 francs. Des plaintes s'élevèrent sur les lenteurs qu'éprouvait la publication des documents parlementaires, le format était des plus incommodes. Le gouvernement décida que le traité serait pas renouvelé et fut en adjudication le droit exclusif d'imprimer et de publier les deux journaux officiels du matin et du soir. L'adjudication eut lieu le 24 septembre 1868, et ainsi que nous l'avons dit au *Grand Dictionnaire*, M. Wittersheim devint adjudicataire à dater du 1er janvier 1869.

Aux termes de cette adjudication du 24 septembre 1868, l'adjudicataire est tenu de publier chaque jour dans l'édition du matin les comptes rendus sténographiques des Assemblées législatives, ainsi que les lois, décrets et actes officiels, judiciaires ou administratifs, dont l'insertion est réclamée par le gouvernement. Les exposés de motifs et les projets de loi doivent être insérés au journal du matin dans les cinq jours qui suivent la distribution aux membres des Assemblées. Les rapports faits aux Assemblées doivent être publiés au même journal dans les trois jours qui suivent leur distribution. Le ministre de l'intérieur a la direction politique, et le ministre de la justice a la direction matérielle de ces deux journaux; il choisit seul les écrivains. La publication de faits divers est sous la responsabilité du gérant, sauf le droit que le ministre d'intérieur a de s'opposer à l'insertion ou de la faire interrompre ou non convenable. Les frais de rédaction sont à la charge de l'adjudicataire, et cette dépense est fixée à forfait à la somme annuelle de 200,000 francs, versés au Trésor par trimestre. En compensation, l'adjudicataire profite du produit des abonnements et des annonces dans des limites déterminées.

— Autriche-Hongrie. Le nombre des journaux publiés en 1874 dans l'Autriche-Hongrie s'élevait à 1,016, dont 616 étaient des organes politiques et 400 non politiques; 170 feuilles étaient politiques et non politiques en même temps. Ces journaux étaient rédigés dans les langues les plus variées : 600 en allemand, 170 en hongrois, 79 en italien, 52 en polonais, 50 en italien, 22 en croate, 9 en roumain, 8 en roumain, 6 en slovaque, 5 en serbe, 3 en hébreu; en grec, slovaque et français, chacun deux. Vienne seule possédait 340 journaux, 59 politiques et 281 non politiques, dont 337 allemands, 2 tchèques, 2 roumains et 2 roumains; un seul journal français paraissait dans la capitale de l'Autriche.

— États-Unis. La circulation totale des journaux imprimés dans l'État de New-York était, en 1872, de 492,770,868 exemplaires par an, soit deux fois de plus que le nombre de ceux imprimés dans l'État qui autrefois était de l'Union. Après New-York venait la Pennsylvanie, où l'on imprimait 233,350,332 exemplaires par an. Le Massachusetts en imprimait 107,601,935; l'Illinois, 102,686,204; l'Ohio, 83,894,448. Venait ensuite le Connecticut, avec 45,869,408 exemplaires de journaux par an.

A l'Exposition de Vienne de 1873 a figuré une collection de 6,000 numéros de journaux et de recueils périodiques des États-Unis, collection riche et variée, dans laquelle a été accordée une médaille de mérite. Cette collection a été complétée par un catalogue raisonné de la littérature périodique aux États-Unis, où nous avons réuni les titres suivants : 8,081 journaux ou revues paraissant entre le golfe du Mexique et les grands lacs du Canada, 507 se publiaient à New-York, 81 à Boston, 104 à Philadelphie, 93 à New-Orléans, 93 à Saint-François, 58 à La Nouvelle-Orléans, 41 à Baltimore, 37 à Détroit, 145 à Chicago, 71 à Cincinnati et 38 à Washington. Il paraissait aussi des feuilles périodiques dans les territoires de la Montane, 14, le territoire Indien 2, le Montana 5, le Wyoming 6, l'Idaho 5, le New-Mexico 5, l'Arizona 4, le Colorado 50 et l'Utah 1.

Journal officiel. — Le Grand Dictionnaire, tome IX, page 1053, a expliqué à la suite de quelles circonstances le Journal officiel était passé des mains de M. Dalloz à celles de M. Wittersheim, et des romans à dire en quelques lignes les diverses transformations subies par l'organe officiel du gouvernement.

Le premier Journal officiel date de l'an VIII; ce fut le *Moniteur universel*, qui avait été créé en 1789 par Lebrun, l'éditeur de l'*Encyclopédie méthodique*. La révolution commença; chaque jour, ainsi que le dit le *Dictionnaire d'administration* de M. Block, chaque jour amenait en abondance des faits nouveaux, et les journaux furent créés destinés à réunir. Il doit en grande partie le succès qu'il obtint au compte rendu des Assemblées législatives, qui était rédigé avec soin par le rédacteur en chef de Bassano. Le premier numéro parut le 1er octobre 1789; il portait pour titre : *Gazette nationale*, et en sous-titre *Moniteur universel*. En novembre 1789, le gouvernement voulant avoir un organe officiel, le *Moniteur* fut déclaré journal officiel et se divisa en deux parties, l'une officielle réservée au pouvoir, l'autre non officielle, qui devait être communiquée chaque jour au gouvernement. En 1804, lorsque vint l'empire, le *Moniteur* fut supprimé et le journal officiel s'appela le *Moniteur universel*. La Restauration rétablit la *Gazette nationale*, qui dura jusqu'au Centre des forces nationales. En décembre 1820, resta jusqu'au 1er janvier 1830 l'organe officiel du gouvernement.

En 1822, dit le dictionnaire de M. Block, le gouvernement voulant répandre le *Journal officiel*, le compta par le *Moniteur universel*, un traité d'après lequel ils abaisserent le prix d'abonnement de 112 francs à 40 francs. Ils obtinrent en compensation le droit de publier des annonces et des romans-feuilletons; ils eurent, en outre, le privilège de certaines annonces ayant un caractère officiel, adjudications de travaux, de fournitures de l'État, etc.; et furent exemptés des droits de timbre et de poste. G. était déjà beaucoup imposé, en 1864, un nouveau traité par lequel un second journal, jouissant des mêmes privilèges et des mêmes immunités, fut ajouté au *Moniteur*, sous le titre de *Moniteur du soir*. Le prix du numéro fut fixé à 15 francs. Des plaintes s'élevèrent sur les lenteurs qu'éprouvait la publication des documents parlementaires, le format était des plus incommodes. Le gouvernement décida que le traité serait pas renouvelé et fut en adjudication le droit exclusif d'imprimer et de publier les deux journaux officiels du matin et du soir. L'adjudication eut lieu le 24 septembre 1868, et ainsi que nous l'avons dit au *Grand Dictionnaire*, M. Wittersheim devint adjudicataire à dater du 1er janvier 1869.

Aux termes de cette adjudication du 24 septembre 1868, l'adjudicataire est tenu de publier chaque jour dans l'édition du matin les comptes rendus sténographiques des Assemblées législatives, ainsi que les lois, décrets et actes officiels, judiciaires ou administratifs, dont l'insertion est réclamée par le gouvernement. Les exposés de motifs et les projets de loi doivent être insérés au journal du matin dans les cinq jours qui suivent la distribution aux membres des Assemblées. Les rapports faits aux Assemblées doivent être publiés au même journal dans les trois jours qui suivent leur distribution. Le ministre de l'intérieur a la direction politique, et le ministre de la justice a la direction matérielle de ces deux journaux; il choisit seul les écrivains. La publication de faits divers est sous la responsabilité du gérant, sauf le droit que le ministre d'intérieur a de s'opposer à l'insertion ou de la faire interrompre ou non convenable. Les frais de rédaction sont à la charge de l'adjudicataire, et cette dépense est fixée à forfait à la somme annuelle de 200,000 francs, versés au Trésor par trimestre. En compensation, l'adjudicataire profite du produit des abonnements et des annonces dans des limites déterminées.

— Autriche-Hongrie. Le nombre des journaux publiés en 1874 dans l'Autriche-Hongrie s'élevait à 1,016, dont 616 étaient des organes politiques et 400 non politiques; 170 feuilles étaient politiques et non politiques en même temps. Ces journaux étaient rédigés dans les langues les plus variées : 600 en allemand, 170 en hongrois, 79 en italien, 52 en polonais, 50 en italien, 22 en croate, 9 en roumain, 8 en roumain, 6 en slovaque, 5 en serbe, 3 en hébreu; en grec, slovaque et français, chacun deux. Vienne seule possédait 340 journaux, 59 politiques et 281 non politiques, dont 337 allemands, 2 tchèques, 2 roumains et 2 roumains; un seul journal français paraissait dans la capitale de l'Autriche.

— États-Unis. La circulation totale des journaux imprimés dans l'État de New-York était, en 1872, de 492,770,868 exemplaires par an, soit deux fois de plus que le nombre de ceux imprimés dans l'État qui autrefois était de l'Union. Après New-York venait la Pennsylvanie, où l'on imprimait 233,350,332 exemplaires par an. Le Massachusetts en imprimait 107,601,935; l'Illinois, 102,686,204; l'Ohio, 83,894,448. Venait ensuite le Connecticut, avec 45,869,408 exemplaires de journaux par an.

A l'Exposition de Vienne de 1873 a figuré une collection de 6,000 numéros de journaux et de recueils périodiques des États-Unis, collection riche et variée, dans laquelle a été accordée une médaille de mérite. Cette collection a été complétée par un catalogue raisonné de la littérature périodique aux États-Unis, où nous avons réuni les titres suivants : 8,081 journaux ou revues paraissant entre le golfe du Mexique et les grands lacs du Canada, 507 se publiaient à New-York, 81 à Boston, 104 à Philadelphie, 93 à New-Orléans, 93 à Saint-François, 58 à La Nouvelle-Orléans, 41 à Baltimore, 37 à Détroit, 145 à Chicago, 71 à Cincinnati et 38 à Washington. Il paraissait aussi des feuilles périodiques dans les territoires de la Montane, 14, le territoire Indien 2, le Montana 5, le Wyoming 6, l'Idaho 5, le New-Mexico 5, l'Arizona 4, le Colorado 50 et l'Utah 1.

Journal officiel. — Le Grand Dictionnaire, tome IX, page 1053, a expliqué à la suite de quelles circonstances le Journal officiel était passé des mains de M. Dalloz à celles de M. Wittersheim, et des romans à dire en quelques lignes les diverses transformations subies par l'organe officiel du gouvernement.

Le premier Journal officiel date de l'an VIII; ce fut le *Moniteur universel*, qui avait été créé en 1789 par Lebrun, l'éditeur de l'*Encyclopédie méthodique*. La révolution commença; chaque jour, ainsi que le dit le *Dictionnaire d'administration* de M. Block, chaque jour amenait en abondance des faits nouveaux, et les journaux furent créés destinés à réunir. Il doit en grande partie le succès qu'il obtint au compte rendu des Assemblées législatives, qui était rédigé avec soin par le rédacteur en chef de Bassano. Le premier numéro parut le 1er octobre 1789; il portait pour titre : *Gazette nationale*, et en sous-titre *Moniteur universel*. En novembre 1789, le gouvernement voulant avoir un organe officiel, le *Moniteur* fut déclaré journal officiel et se divisa en deux parties, l'une officielle réservée au pouvoir, l'autre non officielle, qui devait être communiquée chaque jour au gouvernement. En 1804, lorsque vint l'empire, le *Moniteur* fut supprimé et le journal officiel s'appela le *Moniteur universel*. La Restauration rétablit la *Gazette nationale*, qui dura jusqu'au Centre des forces nationales. En décembre 1820, resta jusqu'au 1er janvier 1830 l'organe officiel du gouvernement.

En 1822, dit le dictionnaire de M. Block, le gouvernement voulant répandre le *Journal officiel*, le compta par le *Moniteur universel*, un traité d'après lequel ils abaisserent le prix d'abonnement de 112 francs à 40 francs. Ils obtinrent en compensation le droit de publier des annonces et des romans-feuilletons; ils eurent, en outre, le privilège de certaines annonces ayant un caractère officiel, adjudications de travaux, de fournitures de l'État, etc.; et furent exemptés des droits de timbre et de poste. G. était déjà beaucoup imposé, en 1864, un nouveau traité par lequel un second journal, jouissant des mêmes privilèges et des mêmes immunités, fut ajouté au *Moniteur*, sous le titre de *Moniteur du soir*. Le prix du numéro fut fixé à 15 francs. Des plaintes s'élevèrent sur les lenteurs qu'éprouvait la publication des documents parlementaires, le format était des plus incommodes. Le gouvernement décida que le traité serait pas renouvelé et fut en adjudication le droit exclusif d'imprimer et de publier les deux journaux officiels du matin et du soir. L'adjudication eut lieu le 24 septembre 1868, et ainsi que nous l'avons dit au *Grand Dictionnaire*, M. Wittersheim devint adjudicataire à dater du 1er janvier 1869.

Aux termes de cette adjudication du 24 septembre 1868, l'adjudicataire est tenu de publier chaque jour dans l'édition du matin les comptes rendus sténographiques des Assemblées législatives, ainsi que les lois, décrets et actes officiels, judiciaires ou administratifs, dont l'insertion est réclamée par le gouvernement. Les exposés de motifs et les projets de loi doivent être insérés au journal du matin dans les cinq jours qui suivent la distribution aux membres des Assemblées. Les rapports faits aux Assemblées doivent être publiés au même journal dans les trois jours qui suivent leur distribution. Le ministre de l'intérieur a la direction politique, et le ministre de la justice a la direction matérielle de ces deux journaux; il choisit seul les écrivains. La publication de faits divers est sous la responsabilité du gérant, sauf le droit que le ministre d'intérieur a de s'opposer à l'insertion ou de la faire interrompre ou non convenable. Les frais de rédaction sont à la charge de l'adjudicataire, et cette dépense est fixée à forfait à la somme annuelle de 200,000 francs, versés au Trésor par trimestre. En compensation, l'adjudicataire profite du produit des abonnements et des annonces dans des limites déterminées.

— Autriche-Hongrie. Le nombre des journaux publiés en 1874 dans l'Autriche-Hongrie s'élevait à 1,016, dont 616 étaient des organes politiques et 400 non politiques; 170 feuilles étaient politiques et non politiques en même temps. Ces journaux étaient rédigés dans les langues les plus variées : 600 en allemand, 170 en hongrois, 79 en italien, 52 en polonais, 50 en italien, 22 en croate, 9 en roumain, 8 en roumain, 6 en slovaque, 5 en serbe, 3 en hébreu; en grec, slovaque et